

Madame, Monsieur,

**Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel » du 05 septembre 2018. Explications :**

Depuis 2020, **87 %** de votre taxe (anciennement le Quota) sont destinés au financement de l'apprentissage.

Les **13%** restants (anciennement le Hors Quota) s'appellent le « **solde** ». Vous le versez **directement à l'établissement de votre choix**, dès lors qu'il est référencé par la Préfecture de Région. **C'est le cas du Lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy.**

Cette fraction de 13% est à verser avant le **1<sup>er</sup> juin 2022**. Elle se calcule sur votre masse salariale brute 2021 (0.68% de la MSB 2021).

Au moment de votre déclaration, vous devrez indiquer le nom de l'établissement, ses coordonnées ainsi que son **numéro UAI**. Pour notre établissement : **0560182U**

Le règlement pourra se faire par **chèque**, expédié à notre adresse et à l'ordre de :  
**OGEC Jeanne d'Arc – Saint Ivy PONTIVY**

Ou par **virement**, nos coordonnées bancaires :

**IBAN FR76 1558 9569 0401 2981 9774 052 – BIC CMBFR2BARK (domiciliation : CCM Pontivy)**

Une fois votre versement effectué, rendez-vous sur notre site internet **www.lyceejasi.fr**, onglet taxe d'apprentissage, afin de compléter un formulaire qui nous permettra de générer votre reçu libératoire.

**En 2022, pourquoi verser le solde de 13 % au Lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy ?**

- Situé en Bretagne Centre, le Lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy est une **référence** pour tous les acteurs économiques de la région.
- Avec ses **20 formations répertoriées au titre de la TA**, notre établissement offre un large panel de possibilités aux jeunes qu'il accueille.
- Nos **taux de réussite exceptionnels aux examens (98 %** toutes formations confondues sur les 5 dernières années), démontrent la qualité de notre savoir-faire et de notre investissement pour toujours mieux former vos futurs collaborateurs.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'investissement financés par la collecte 2021 :

- Des équipements informatiques.
- Des équipements pour nos cuisines pédagogiques.

**En 2022, plus que jamais, nous comptons sur vous pour nous aider à accompagner nos jeunes et atteindre nos objectifs.**

**Gilles HUELLOU,**

**Directeur,**

